

DEPARTEMENT DE L' AISNE

* * * * *

COMMUNE DE UGNY LE GAY
Siège de l'enquête publique

* * * * *

Zonage d'assainissement
Assainissement non collectif

Enquête Publique du 4 septembre au 4 octobre 2018

CONCLUSIONS

du Commissaire Enquêteur

à Monsieur le Président de NOREADE

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

I-Présentation du cadre de l'intervention du commissaire enquêteur

Demande de désignation et organisation de l'enquête

Le 27 avril 2018 Monsieur le Président de NOREADE sollicite Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Amiens afin de désigner un commissaire enquêteur. La demande porte sur le dossier de zonage d'assainissement de la commune d'Ugny le Gay.

En date du 17 mai 2018 Monsieur le Président me désigne comme commissaire enquêteur (André-Noël STERN).

Par arrêté en date du 13 juillet 2018 Monsieur le Président de NOREADE fixe les dates de l'enquête publique du 4 septembre au 4 octobre 2018

Le siège de l'enquête est fixé en mairie d'Ugny le Gay

Un registre d'enquête est ouvert en mairie

J'ai tenu pour cette enquête trois(3) permanences en mairie d' Ugny le Gay aux dates et heures fixées par l'arrêté de Monsieur le Président de NOREADE.

II Le dossier de demande

a) Le dossier mis en enquête publique

Le dossier est réalisé par les services internes à NOREADE.

Ce dossier de 45 pages est un dossier type où seules les caractéristiques des communes et des futures installations sont modifiées.

b) L'objet de la demande

Zonage d'assainissement de la commune d'Ugny le Gay

Compte tenu de la taille de la commune, 173 habitants et 88 logements, que celle-ci est en milieu rural, il a été décidé que l'assainissement des eaux usées se ferait par installation non collective.

Le zonage d'assainissement correspond aux limites de la commune.

Un état des installations a été effectué par NOREADE agissant comme Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) en 2016.

Il résulte de cet état que 24 d'entre elles sont non conformes et polluantes.

Cette demande permettra, après validation officielle, d'accéder à des subventions pour aider les particuliers dont les installations sont les plus polluantes à réaliser leurs travaux.

Avis du commissaire enquêteur:

Le zonage d'assainissement présenté est cohérent compte tenu du choix d'assainissement non collectif.

La pollution de la nappe phréatique est un problème grave qu'il est nécessaire de traiter au plus vite.

L'absence d'installation ou le refus d'une installation sont à prendre au sérieux. Il apparaît que le droit de police sanitaire du maire doit être activé en cas de refus.

Le choix des installations doit correspondre aux caractéristiques du terrain et des besoins des résidents. NOREADE devra inclure les études de terrain dans les demandes de subvention.

III Déroulement de l'enquête

a) Déroulement

L'enquête s'est déroulée dans un climat serein et chacun a pu exprimer ses observations.

J'ai tenu trois(3) permanences en mairie d'Ugny le Gay

b) Climat de l'enquête

Le contexte général de l'enquête a été serein. Les relations tant avec NOREADE qu'avec le service de la mairie ont été cordiales.

c) Les observations et courriers

A l'issue de l'enquête j'ai constaté 2 observations dont 1 courrier.

L'ensemble des personnes ayant déposé des observations, est favorable au projet.

Le détail des observations figure aux registres d'enquêtes annexés à mon rapport.

d) Les observations des Personnes Publiques Associées

Seule la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a été consultée.

Cet organisme a estimé dans son courrier en date du 13 février 2018 que le zonage d'assainissement ne devait faire l'objet d'aucune procédure environnementale

e) Observations du Commissaire Enquêteur

Au cours de l'enquête et de la rédaction de mon rapport, j'ai échangé des messages électroniques avec NOREADE.

d) Les réponses et mémoire en réponse

Le 22 octobre par voie postale, j'ai reçu le mémoire en réponse de NOREADE.
Il s'agit d'un courrier simple répondant aux observations déposées.

Par voie électronique, j'ai sollicité NOREADE le même jour afin d'obtenir des précisions sur certains des points soulevés par une observation.

Une réponse en style "lapidaire" m'a été faite sur le même support.

e) Mes commentaires généraux

Je précise ici qu'il n'est pas question de reprendre l'intégralité de mon rapport.
Les éléments figurant dans mes conclusions ne sont qu'un résumé permettant de bien les comprendre.

NOREADE a utilisé un cadre préétabli pour son dossier et les copiés-collés ont amené des erreurs.

Ce cadre est simpliste, seuls les éléments liés aux communes sont modifiés. J'ai pu le constater en consultant le site de NOREADE.

Les réponses aux observations du public et du commissaire enquêteur sont très lapidaires.

Je souhaite que les résidants prennent conscience de l'importance de la réalisation des travaux de mise aux normes et de l'enjeu pour la santé publique.

Il serait regrettable que les responsables de la commune soient dans l'obligation de faire appel au pouvoir de police dont Madame la maire est investie.

IV Mes conclusions

En conclusion de cette enquête après avoir :

Analysé les différentes observations, la qualité du dossier, je considère que le zonage d'assainissement est cohérent.

Le choix d'un assainissement non collectif correspond à la structure de la commune et aux habitations la constituant.

La mise aux normes des installations non conformes ou inexistantes, surtout celles qui sont polluantes, devra être fortement encouragée.

Les conseils des experts de NOREADE devraient permettre, après réalisation d'études des sols, une conformité des rejets aux lois actuelles.

L'importance de l'aide, à la rédaction des demandes de subventions, est primordiale en incluant si cela est possible les frais engagés pour les études de sol.

Le choix du type d'installations recommandées devra rester aux propriétaires.

Constatant que :

Le dossier mis en enquête publique est complet.
Que l'information a permis à chacun de venir s'exprimer.
Que les travaux à entreprendre sont en adéquation avec l'intérêt général de la population.
Que NOREADE. m'a communiqué des réponses même simplistes.

Avis du commissaire enquêteur

L'enquête publique dont j'avais la responsabilité portait sur le zonage d'assainissement de la commune d'Ugny la Gay.

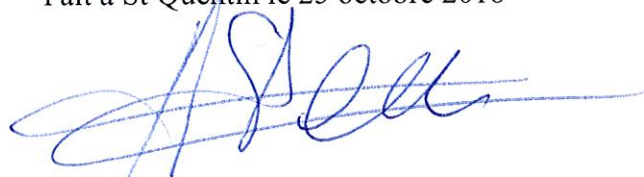
A ce titre:

JE DONNE UN AVIS FAVORABLE

Toutefois j'émet les recommandations suivantes:

- a) Une réunion d'information, post enquête publique et validation du zonage, est indispensable.
- b) Devant le désarroi des résidants face à l'administration, un accompagnement individuel des demandes de subventions semble absolument indispensable.

Fait à St Quentin le 25 octobre 2018



A.N. STERN
Commissaire Enquêteur